

## Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM LA ROCHE MOLIERE 23 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND CS 30385 85010 LA ROCHE SUR YON CEDEX

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

MME MARION LONGUECHAUD M BENJAMIN PONTTHOREAU, gérants de la société 2MBC, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 8 RUE DE LA PARISIÈRE 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	MME MARION LONGUECHAUD - 8 LA PARISIÈRE 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
Nombre de parts	50
Montant versé	500 €
2e associé	M BENJAMIN PONTTHOREAU - 8 LA PARISIÈRE 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE
Nombre de parts	50
Montant versé	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 juin 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST06

*lu et approuvé*

